



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - ROMERO-BESEGHIER - VIALA D. - MMES BERBIE - CAMINADE (Suppléante) - GELIS (Suppléante) - HEBRARD - LAFON - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - MARMOITON - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à M. PECH.

Mme NERIN a donné pouvoir à M. ROUDET.

M. LAROCHE a donné pouvoir à M. GARDELLE.

M. MILHAU a donné pouvoir à Mme LAFON.

**N° 2026/72**

**Objet : Economie : Approbation d'une convention de partenariat (2026-2028) à conclure avec l'association Initiative Tarn**

Madame la Présidente rappelle le travail mené par l'association Initiative Tarn dans l'accompagnement financier et technique des jeunes entreprises.

La CCLPA est partenaire depuis 6 ans avec Initiative Tarn et la dernière convention arrive à son terme. Sur la période 2023 à 2025, Initiative Tarn a accompagné plus d'une quarantaine de porteurs de projets et une vingtaine d'entre eux ont pu bénéficier d'un prêt d'honneur.

Cette association loi 1901 accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en réunissant à la fois des fonds et des compétences pour leur donner les plus grandes chances de réussites. Initiative Tarn intervient à plusieurs niveaux :

- Ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires
- Octroi de prêts d'honneur
- Mise en réseau du créateur ou repreneur vers les financeurs
- Accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière

Plusieurs collectivités du Département conventionnent avec Initiative Tarn pour l'appui aux entreprises. Madame la Présidente propose de renouveler le précédent partenariat en signant une convention triennale (2026-2028), afin de renforcer l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises sur notre territoire. Le montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'Association est de 1.500 €.

Après en avoir fait lecture, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'approuver la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour une durée de trois ans (2026-2028) et d'approuver le versement d'une subvention annuelle de 1.500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- approuve la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour les années 2026, 2027 et 2028,
- approuve le versement d'une subvention à hauteur de 1.500 € par an,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Présidente,  
Christine VALENTI



Le secrétaire de séance,  
Denis COMBET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.